

Réunion du 30 novembre 2015

Sous la présidence de : Monsieur Frédéric BIERRY

Etaient  
présents :

Monsieur Frédéric BIERRY, président

Monsieur Bernard FISCHER, Madame Laurence MULLER-BRONN, Monsieur Rémi BERTRAND, Madame Marie-Paule LEHMANN, Monsieur Jean-Philippe MAURER, Madame Michèle ESCHLIMANN, Monsieur Philippe MEYER, Monsieur Etienne BURGER, Madame Danielle DILIGENT, Monsieur Marcel BAUER, Madame Isabelle DOLLINGER, Monsieur Etienne WOLF, vice-présidents

Madame Alfonsa ALFANO, Madame Françoise BEY, Monsieur Olivier BITZ, Madame Françoise BUFFET, Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur Vincent DEBES, Monsieur André ERBS, Madame Nathalie ERNST, Madame Catherine GRAEF-ECKERT, Madame Catherine GREIGERT, Monsieur Paul HEINTZ, Monsieur Jean-Louis HOERLE, Madame Nadine HOLDERITH-WEISS, Monsieur Denis HOMMEL, Madame Chantal JEANPERT, Madame Suzanne KEMPF, Madame Stéphanie KOCHERT, Docteur Yves LE TALLEC, Madame Nathalie MARAJO-GUTHMULLER, Madame Frédérique MOZZICONACCI, Madame Françoise PFERSDORFF, Monsieur Denis SCHULTZ, Monsieur Marc SENE, Monsieur Yves SUBLON, Madame Nicole THOMAS, Madame Cécile DELATTRE VAN HECKE, Madame Christiane WOLFHUGEL, Monsieur Sébastien ZAEGEL, secrétaires

Procuration(s) :

Excusé(s) : Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Monsieur Mathieu CAHN, Monsieur Eric ELKOUBY, Madame Martine JUNG, Monsieur Serge OEHLER

Absent(s) :

Rapporteur : Monsieur Rémi BERTRAND

**N° CP/2015/532 - Aménagement et urbanisme - 1351**  
**Convention de groupement de commandes en maîtrise  
d'ouvrage partagée pour la modernisation du cadastre d'Alsace  
et de Moselle**

La commission permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide :

- d'approuver la participation financière du Département du Bas-Rhin au projet de modernisation du cadastre d'Alsace et de Moselle en partenariat avec la Région Alsace, les Départements de la Moselle et du Haut-Rhin en maîtrise d'ouvrage et responsabilité partagées, à hauteur de 25% du coût global du projet évalué à 2.000.000 € et déduction faite des fonds FEDER à hauteur de 30%, ce qui représente un coût maximum de 350 000 € dépensé sur quatre annualités budgétaire entre 2016 et 2019,
- d'approuver les termes de la convention de groupement de commandes, jointe en annexe, en vue de la réalisation du projet de modernisation du cadastre d'Alsace et de Moselle associant les partenaires visés ci-dessus, dont la Région Alsace est désignée coordinateur ;
- d'autoriser le président du Conseil Départemental à signer la convention de groupement de commandes.

Pour extrait conforme :  
Pour le Président  
La Directrice des services de l'assemblée



Francine THOMAS

Adopté à l'unanimité

Le Président,  
Frédéric BIERRY

Accusé de réception N° : 067-226700011-20151130-lmc196960-DE-1-1

Acte certifié exécutoire au : 02/12/15